|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Logo Ministère des Eaux et Forêts.jpgLogo CJ.jpg | PROJET D’APPUI A L’APPLICATION DE LA LOI SUR LA FAUNE AU GABON (AALF) |  |
| REPUBLIQUE GABONAISEMinistère Des Eaux Et Forêts |  | CONSERVATION JUSTICE GABONTéléphone : (+241) 074 23 38 65E-mail : luc@conservation-justice.orgWeb : www.conservation-justice.org |

SOMMAIRE

[1 Points principaux 2](#_Toc7774926)

[2 Investigations 2](#_Toc7774927)

[3 Opérations 2](#_Toc7774928)-3

[4 Département juridique 3-4](#_Toc7774929)

[5 Communication](#_Toc7774930) 4

[6 Relations extérieures](#_Toc7774931) 5

[7 Conclusion 6](#_Toc7774932)

**Rapport Mensuel novembre 2019**

Conservation Justice



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# Points principaux

Le 20 Novembre 2019, à Lalara (Province du Woleu-Ntem), arrestation **d’AYAFOR Robert** de nationalité Camerounaise, de **NGUIABE Arsène**, **DJETOLA Djoel Michel et de MBONGO Christian**, tous les trois de nationalité gabonaise avec vingt sept (27) pointes d’ivoire brut d’une masse totale de **128,2kgs**.

Le 19 au 23 Novembre 2019, à Tchibanga (Province de la Nyanga), une mission en prélude à l’atelier de renforcement des capacités des Officiers et Agents de Police Judiciaire en matière de réglementation de la faune sauvage à Tchibanga a été menée par un juriste du projet.

Le 21 au 22 Novembre 2019, à Port Gentil (Province de l’Ogooué Maritime), un atelier de renforcement des capacités des Officiers et Agents de Police Judiciaire en matière de réglementation de la faune sauvage a été mené par deux juristes du projet appuyé par le Coordonnateur des activités.

Neuf (09) affaires concernant vingt-deux (22) trafiquants d’ivoire ont été suivies par les juristes du projet devant la juridiction spéciale en charge des affaires de trafic d’ivoire.

Quarante-une (41) rencontres des autorités judiciaires et administratives aussi bien pour le suivi des affaires que pour le renforcement de collaboration à l’exemple des Gouverneurs des provinces de l’Ogooué Maritime et de la Nyanga, des Procureurs de la République près de la juridiction spéciale en charge des affaires de trafic d’ivoire et des tribunaux de première de Port Gentil et Tchibanga, duChef d’Etat Major de la Police Nationale, Monsieur le Directeur des affaires économiques et financières de la police nationale, de Madame le directeur de la faune et des aires protégées ainsi que les chefs des unités de police judiciaire des provinces de l’Ogooué Maritime et de la Nyanga.

# Investigations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’investigations menées | 10 |
| Investigations ayant mené à une opération | 01 |
| Nombre de trafiquants identifiés | 49 |

10 missions d’investigations ont été réalisées à travers 5 provinces du pays, à savoir: la Nyanga, le Woleu-Ntem, la Ngounié, l’Ogooué Ivindo et le Moyen Ogooué, par 5 investigateurs avec 49 trafiquants et braconniers majeurs identifiés.

# Opérations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’opérations menées | 01 |
| Nombre de trafiquants arrêtés | 4 |

Pour ce mois de novembre 2019, le projet AALF a enregistré une opération qui a conduit à l’arrestation de quatre (04) trafiquants d’ivoire avec une saisie totale de 27 pointes d’ivoire brut d’une masse totale de **128,2kgs**.

**Cette opération s’est déroulée le 20 Novembre 2019 à Lalara** dans la province du Woleu-Ntem. En effet, c'est en périphérie d’un hôtel de cette petite bourgade, situé entre les villes de Ndjolé et Mitzic que les agents de la Police judiciaire d’Oyem, assistés par les juristes de l'ONG Conservation Justice, ont saisi les trafiquants AYAFOR Robert de nationalité Camerounaise, de NGUIABE Arsène et DJETOLA Joël Michel, tous les deux de nationalité Gabonaise, pris en flagrant délit de détention, de transport et commercialisation de vingt-sept (27) pointes d’ivoire d’une masse totale de 128,2kgs. Interrogés à chaud ces derniers ont reconnu les faits et dénoncé un autre complice impliqué dans le trafic, notamment MBONGO Christian de nationalité gabonaise qui, à son tour, a également été arrêté à Lalara, le 21 Novembre 2019. Ces quatre trafiquants ont été transférés à Libreville conformément aux nouvelles dispositions du code pénal en vigueur.

# Département juridique

Les juristes du projet ont suivi neuf affaires initiées par le projet AALF et effectué des visites de prison.

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 09 |
| Nombre de condamnations | 0 |
| Affaires enregistrées | 1 |
| Nombre de prévenus | 22 |

Pour ce mois de novembre 2019, au-delà du suivi des huit (08) affaires de trafic d’ivoire connues le mois dernier en instruction et en attendant des renvois devant le tribunal spécial pour jugement, le 20 novembre 2019, dans la province septentrionale (axe Lalara-Mitzic)les nommés AYAFOR Robert (Camerounais), DJETOLA DJOEL Michel, NGUIABE Arsène et MBONGO Christian (tous gabonais) ont été interpellés avec 27 pointes d’ivoire soit 128,2 kilogrammes. Ils vont être transférés cinq (5) jours plus tard à Libreville et remis à la disposition de l’officier de garde puis présentés à la Direction des affaires économiques et financière de la police judiciaire.

Le vendredi 11 novembre 2019, ils sont présentés devant le Procureur de la République où, sur décision de ce dernier, la procédure sera une fois encore renvoyée à la Police Judiciaire pour complément d’enquête**.** Les mis en cause lui seront à nouveau présentés le mardi 04 décembre 2019, le temps pour le Procureur de la République d’attendre le résultat de la demande de réquisition à personne qualifiée déposée par le Juriste du projet et un officier de la police judiciaire auprès des services des télécommunications en vue de faire établir le lien entre les mis en cause.

En outre, en prélude à l'atelier de renforcement des capacités des officiers de police judiciaire prévu les19 et 20 décembre 2019 à Tchibanga, le juriste du projet a effectué une mission dans ladite ville du 19 au 23 novembre 2019, aux fins de prendre attache avec les autorités locales et aborder certaines questions relatives à son organisation. Il a rencontré entre autres, le Gouverneur de la province de la Nyanga, le Maire de la ville de Tchibanga, le Directeur Provincial des Eaux et Forêts, le Président du tribunal de première instance de Tchibanga, le Procureur de la République près le tribunal de première Instance de Tchibanga et le Conservateur du parc de Moukalaba Doudou.

De même, dans le cadre de la suite du programme de formation de renforcement des capacités des Officiers et Agents de Police Judiciaire en matière de règlementation de la faune sauvage, une équipe de Conservation Justice composée de deux juristes et du Coordinateur s’est rendue à Port-gentil dans la période du 18 au 24 novembre 2019.Au cours de ce séjour, outre l’atelier qui a vu la présence de plus d’une quarantaine d’officiers et Agents de Police Judiciaire, l’équipe en a profité à faire plusieurs rencontres avec les Gouverneur, Procureur, Préfet, Président du Conseil départemental, directeur provincial des eaux et forêts, Directeur régional des douanes.

**4.2. Visites de prison**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 4 |
| Nombre de détenus rencontrés | 12 |

Des visites de prison ont été organisées à Libreville. En tout, sur les quatre visites effectuées, 12 détenus ont été rencontrés à la prison centrale de Libreville.

# Communication

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 12 |
| Télévision | 2 |
| Internet | 07 |
| Presse écrite | 2 |
| Radio | 1 |

Le projet a produit 12 pièces dont 07 ont été publiées sur internet, 02 dans la presse écrite 01 à la radio et 02 à la télévision.

Les articles sont disponibles sur plusieurs médias et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: <http://www.conservation-justice.org/CJ/>

Facebook:<https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/>

YouTube: <https://www.youtube.com/user/ConservationJustice>

# Relations extérieures

**Indicateur:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 49 |
| Suivi de l’accord de collaboration  | 32 |
| Collaboration sur affaires | 17 |

Le projet AALF a tenu plusieurs rencontres avec les autorités administratives et judiciaires du pays :

**Estuaire**:

A l’estuaire, on dénombre plusieurs rencontres avec les autorités administratives et judiciaires. Il en est de celles avec le directeur général de la faune et des aires protégées, les Procureurs du tribunal spécial et tribunal ordinaire, coordonnateur du projet CAF et les officier de police judiciaire.

**Nyanga** :

Au cours du mois de novembre, suite à la mission comptant préparatifs de l’atelier de renforcement des capacités des Officiers et Agents de Police Judiciaireprévu en décembre 2019, plusieurs entretiens nous ont été accordés notamment par le Gouverneur de la province de la Nyanga, le Maire de la ville de Tchibanga, le Directeur Provincial des Eaux et Forêts, le Président du tribunal de première instance de Tchibanga, le Procureur de la république près le tribunal de première Instance de Tchibanga et le Conservateur du Parc de Moukalaba Doudou.

**Ogooué Maritime:**

Au cours de la missiond’organisation d’un atelier de formation des Officiers et Agents de Police Judiciaireeffectuée à Port Gentil, plusieurs rencontres ont été accordées à l’équipe de Conservation Justice par les autorités locales. A savoir : le Gouverneur de la Province de l’Ogooué Maritime, le procureur près le tribunal de première instance de Port Gentil, le Directeur provincial des Eaux et Forêts et le Directeur par intérim des Douanes.

**Woleu-Ntem**

Dans le cadre de l’opération et de la procédure relative aux trafiquants d’ivoire interpelés le 20 novembre 2019 à Lalara, les juristes ont pu s’entretenir avec plusieurs autorités administratives et judiciaires de la province. Ils ont, à cet effet, rencontré le chef provincial de la Police Judiciaire, le Directeur provincial des Eaux et forêts et le Procureur de la République.

Au total, au moins 49 rencontres ont eu lieu en ce mois novembre 2019.

# Conclusion

En définitive, au mois de novembre 2019 le projet AALF a, après plusieurs missions d’enquêtes ayant permis de suivre plusieurs trafiquants d’ivoire, réalisé une grande opération ayant conduit à l’arrestation de quatre (04) trafiquants d’ivoire en date du 20 novembre 2019 à Lalara, avec en possession 27 pointes d’ivoire soit 128,2 kilogrammes. Toutefois, pour cette procédure, il reste des craintes quant au jugement des mis en cause au regard de la durée de leur garde à vue largement dépassée pour des raisons inconnues du Parquet.

 Aussi, y a-t-il eu outre plusieurs rencontres de renforcement de la collaboration et suivi des cas, l’organisation d’un atelier de formation de renforcement des capacités des Officiers et Agents de Police Judiciaire en matière de règlementation de la faune sauvage à Port-gentil dans la province de l’Ogooué Maritime.